



Agent commercial immobilier

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis gérante d'une société de mise en valeur de propriété et boutique en ligne d'objets déco. Je travaille également à mi-temps dans une agence de voyages. J'ai créé ma société sarl début mai à la fin de mon congés parental. De ce fait, je bénéficie d'une exonération d'impôt (ZRR).

Ma question :

J'ai en projet de devenir agent commercial immobilier pour une agence immo de ma région. J'aurais un contrat avec elle pour pouvoir vendre de l'immobilier. Cela se complèterait avec ma société. Si cela fonctionne je souhaite partir du mi-temps mais pour l'instant je voudrais le conserver. Pouvez-vous me dire si je peux cumuler tous ces jobs et garder mon avantage impôt ZRR?

On me dit aussi que le statut agent co immobilier n'est pas légal. Est ce vrai? Pour info, c'est la directrice de l'agence immo qui signera les papiers.

Je vous remercie.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour madame.

Pour l'exonération zone de revitalisation rurale, il n'y a pas de soucis. Vous pouvez cumuler toutes vos activités. (Article 66 sexies du CGI).

Pour le statut d'agent commercial immobilier (c'est d'ailleurs un statut d'agent commercial de droit commun), ce statut est parfaitement légal puisqu'il a été créé par la loi.

Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse. Il me manque la réponse essentielle : puis je cumuler les 3 activités : agent co, gérant de sarl, mi-temps salarié?

Merci

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour.

Je ne vois absolument aucun empêchement au cumul de ces différentes activités.

Bon courage et bonne chance dans votre nouvelle vie.